

Service des affaires universitaires
Département de la formation
et de la jeunesse
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 28 mars 2002
s:\commun\politique\position\2002\po10210.doc
JUG/fkr

Rapport du Conseil d'Etat sur l'avenir de l'Université de Lausanne

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 18 octobre dernier à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Remarques générales

La CVCI a toujours soutenu l'existence d'un pôle universitaire fort à Lausanne. Les avantages pour toute la région sont multiples en termes de retombées directes et indirectes. A cet égard, la qualité de nos hautes écoles est devenue un important avantage comparatif et un facteur d'innovation. Plus une économie est enracinée dans un système de formation et de recherche, plus elle est compétitive. Le canton et la Suisse romande en général doivent disposer de hautes écoles d'excellent niveau s'ils entendent survivre dans la concurrence du savoir et de l'innovation. Les meilleurs atouts que le canton de Vaud et la Suisse romande puissent jouer au service de multiples relations scientifiques et économiques internationales, c'est d'exercer un attrait sur les scientifiques et les étudiants étrangers, de disposer d'un portefeuille de recherche ouvert sur l'avenir et d'une infrastructure moderne. La « route 128 » à Boston, la « Silicon valley » en Californie ou le « Kista science park » à Stockholm démontrent à quel point la présence de pôles de compétences universitaires forts est capitale pour la localisation d'entreprises de hautes technologies.

Nous relevons et regrettons que les liaisons entre l'Université de Lausanne (UNIL) et l'économie ne soient évoquées que d'une manière lacunaire dans le rapport mis en consultation. Au vu de leur dépendance réciproque dans de nombreux domaines, il nous paraît indispensable d'encourager et d'intensifier les liaisons et les échanges entre l'UNIL et les milieux économiques.

Questionnaire :

Question 1

Partagez-vous la position de principe du Conseil d'Etat sur un fort engagement de l'Etat de Vaud en faveur de la place universitaire lausannoise ?

L'engagement de l'Etat de Vaud en faveur de l'UNIL est indispensable. Il n'est pas possible de maintenir un enseignement et une recherche de qualité sans recourir à des fonds publics, en tous cas dans certains domaines. Il est toutefois important de ne pas exclure les sources de financement mixtes ou privées chaque fois que cela est possible.

En matière de recherche, l'évolution scientifique actuelle a rendu largement obsolète la distinction traditionnelle entre recherche fondamentale et recherche appliquée ou des notions comme recherche pure et recherche orientée. Ces notions se réfèrent à des différences qui n'existent plus dans la réalité actuelle. Mieux vaudrait distinguer la recherche à long terme de celle à moyen et à court terme. Nous estimons que les fonds publics doivent aller en priorité à la recherche à long terme. C'est elle qui non seulement produit les effets externes les plus marqués, mais aussi qui est la plus vulnérable politiquement, car, en règle générale, la politique préfère le présent à l'avenir. Trop souvent, la recherche à long terme fait les frais des exercices d'économies. Ces types de recherche se réfèrent à des perspectives d'utilisation économique différentes. Il en découle également des exigences différentes pour le financement de la recherche. Des formes de financement mixte sont bien adaptées à la recherche à moyen terme. Pour la recherche à court terme en revanche, le financement doit se situer au niveau des entreprises, l'objectif étant bien défini et le cadre temporel déterminé avec précision. Concrètement, cela signifie que, si une entreprise attribue à une haute école un mandat de recherche clairement formulé, elle doit également le financer.

Question 2

Approuvez-vous la stratégie du Conseil d'Etat consistant à viser l'universalité, c'est-à-dire la présence de tous les domaines scientifiques, à l'échelle romande et non plus à l'échelle lausannoise ?

Le fait de viser l'universalité à l'échelle romande et plus au niveau de l'UNIL est déjà une réalité aujourd'hui avec la mise en œuvre du projet Science, vie et société. Pour l'UNIL, être active et compétitive dans tous les domaines scientifiques n'est aujourd'hui plus envisageable (on peut raisonnablement se poser la question de savoir si cela a été possible un jour). En plus d'être totalement irréaliste, cette universalité à l'échelle lausannoise n'est pas souhaitable, car il est évident que cette philosophie conduit à une dispersion des ressources et engendre un nivellement par le bas des compétences. Pour atteindre le niveau d'excellence qui est indispensable pour assurer la pérennité de la place universitaire lausannoise, il est important de se concentrer sur quelques domaines de compétences forts.

On peut également se poser la question de savoir si cette universalité doit à tout prix être visée au niveau romand pour une population de moins de 2 millions d'habitants. Il paraît plus réaliste de la rechercher sur un plan national.

La CVCI n'est pas convaincue non plus qu'il soit nécessaire de viser, au niveau de la place universitaire lausannoise, une universalité relative (c'est-à-dire exercer des activités de recherche dans tous les domaines, mais sans être actif dans tous les secteurs à l'intérieur de ces domaines), comme le suggère le rapport. Si cela s'avère nécessaire, il serait envisageable, pour la CVCI, qu'un de ces domaines ne soit pas présent à Lausanne, mais ailleurs en Suisse romande.

Question 3

Estimez-vous nécessaire d'accroître la proportion de jeunes vaudoises et vaudois qui suivent une formation tertiaire dans une université, une école polytechnique ou une haute école spécialisée (HES) ?

Actuellement en Suisse, 30% de la population entrent dans les universités, les écoles polytechniques et les HES, contre 45% en moyenne européenne. Il n'est à notre avis pas souhaitable d'atteindre des proportions identiques en Suisse. Une massification importante des études tertiaires et de l'université en particulier serait à notre avis artificielle et aurait des résultats contre-productifs. Toutefois, étant donné que nous entrons dans une société du savoir, dans laquelle le niveau de formation et de qualification des individus sera déterminant pour notre avenir, il serait intéressant d'augmenter, dans une certaine mesure, la proportion de jeunes suivant une formation tertiaire. Cette augmentation devrait toutefois se faire principalement par le biais des HES. La filière des HES a encore, dans toute la Suisse et particulièrement en Suisse romande, un important potentiel de développement.

Les HES devraient devenir les hautes écoles courantes pour élargir la base de la pyramide de la formation de niveau tertiaire et pour que la pointe du système scientifique suisse (les universités) gagnent en rayonnement international. On sait qu'une université de réputation internationale satisfait toujours à deux critères : elle dispose d'un corps enseignant et d'équipes de recherche d'élite et attire aussi les meilleurs étudiants. Il faut s'attendre à ce qu'à l'avenir les universités les plus prestigieuses soient celles qui se consacrent à la recherche et s'engagent à enseigner plutôt que l'inverse.

Question 4

Estimez-vous opportun de renforcer la politique d'encouragement et de facilitation de la mobilité et du plurilinguisme ?

Un renforcement de la politique d'encouragement et de facilitation de la mobilité et du plurilinguisme est souhaitable. C'est le complément indispensable au système de crédits ECTS. Cet encouragement est également nécessaire, si l'on considère la réponse donnée à la question 2. Il faut être conscient que cette mobilité, comme la mise en place d'un système de crédits, nécessite un certain nombre d'ajustements et d'unifications sur le plan suisse (par exemple : les structure d'étude, les dates d'examens et de vacances).

Question 5

Etes-vous favorable à une réorganisation de l'enseignement visant à donner davantage de place aux formes d'enseignement participatives et à réduire l'importance relative de l'enseignement *ex cathedra* ?

La diminution de la part de l'enseignement *ex cathedra* en faveur de formes d'enseignement participative doit, selon nous, être encouragée chaque fois que cela est possible. Il semble évident que cette évolution va dans le sens d'une autonomisation et d'une responsabilisation accrue des étudiants. Il faut toutefois être conscient que cela demande des moyens financiers plus importants. De plus, comme le signale le rapport, il est nécessaire d'adapter les plans d'études pour ne pas faire exploser la charge de travail des enseignants et des étudiants.

Question 6

Estimez-vous judicieux de généraliser le système des crédits ECTS ?

La généralisation du système de crédits ECTS découle du processus de Bologne. Ce dernier prévoit également la création des trois niveaux de certification au niveau européen : bachelor, master et doctorat (voir question 8). Les objectifs pédagogiques et politiques de ce processus nous paraissent, dans l'ensemble, pertinents. De plus, comme le souligne le rectorat dans son rapport d'octobre 2001, vu les forces en présence, les universités doivent construire autour de ces éléments (système bachelor-master-doctorat et crédits ECTS) et non les combattre et les subir. Une adaptation des structures de l'UNIL au processus de Bologne est donc, selon nous, impérative et irrémédiable. Il paraît en effet inconcevable, alors que toute l'Europe et y compris la Suisse allemande adopte ce système, qui permet la reconnaissance mutuelle de ces diplômes, que la place universitaire lausannoise ne suive pas le mouvement. Une solution de « Sonderfall » lausannois ou romand serait catastrophique, puisqu'elle isolerait totalement nos étudiants. Pour la CVCI, il est donc essentiel de se conformer à la déclaration de Bologne le plus rapidement possible, même s'il est indispensable pour cela de repenser complètement les cursus actuels.

Question 7

Afin de généraliser l'interdisciplinarité de la formation, estimez-vous judicieux que chaque étudiant complète sa formation dans une filière secondaire selon les modalités proposées par le rapport ?

L'interdisciplinarité est en soi très intéressante. Elle doit être possible chaque fois qu'un étudiant souhaite compléter ses connaissances dans un domaine connexe. Le système de crédit devrait d'ailleurs remplir cette mission. Toutefois, le fait de rendre cette interdisciplinarité obligatoire et indispensable pour terminer son cursus, comme semble le suggérer le rapport, ne nous paraît pas indiqué. Cette interdisciplinarité institutionnalisée nous paraît à la fois relativement complexe à mettre en œuvre et parfois contre-productive.

Question 8

Estimez-vous qu'il faut adopter le découpage européen en Bachelor et Master tel que proposé dans le Processus de Bologne ?

Oui (voir question 6)

Question 9

Estimez-vous opportun de lancer à l'échelle romande le processus de « remaniements parcellaires » ?

La voie de la collaboration est selon nous indispensable. Nous avons clairement affirmé ce principe à de nombreuses reprises, notamment dans notre réponse à la consultation sur le projet d'article constitutionnel sur les hautes écoles. Le projet Science, vie et société, que nous avons soutenu activement, est, à notre avis, un excellent exemple pour les futurs remaniements. Ce dernier tient compte des compétences existantes au niveau romand et vise l'amélioration de qualité de l'enseignement et de la recherche en regroupant les différentes ressources intellectuelles et financières. Ce type de remaniement doit donc être encouragé chaque fois que cela se justifie.

Il faut toutefois distinguer, dans les futures réflexions, le domaine des sciences et technologies, où le coût des équipements et la compétition internationale imposent une rationalisation et un travail en équipe, des sciences humaines et sociales, qui ont, par définition, une dimension régionale et locale. La question se pose également différemment pour des domaines marginaux qui ne peuvent atteindre une masse critique suffisante uniquement sur le plan romand, ainsi que pour les domaines où il y a 200 à 300 étudiants sur chaque site. Par exemple, il serait à notre avis inutile et contre-productif d'accueillir le droit ou les lettres sur un site unique. Par contre, comme l'évoque le rapport, la mise sur pied d'une faculté romande de médecine est très intéressante et mérite d'être étudiée au vu du coût important de ce type de formation. On peut en effet se poser la question s'il est raisonnable de conserver deux centres hospitaliers universitaires (qui coûtent respectivement 850 millions et 1 milliard) séparés de 60 km seulement.

Dans le cadre de cette réflexion sur le remaniement parcellaire, il est également opportun de distinguer entre formation universitaire de base (bachelor et master) et les spécialisations doctorat et formation post-doctorat. Il s'agit d'offrir des spécialisations de très haut niveau, ce qui implique impérativement une répartition entre les différents sites romands et suisses en fonction des compétences de ces derniers.

Question 10

Comment jugez-vous le degré d'autonomie de l'Université tel que proposé dans le rapport ?

Il est indispensable que le degré d'autonomie de l'Université soit sensiblement augmenté par rapport à la situation actuelle. Pour obtenir une réelle autonomie, cela passe inévitablement par une enveloppe budgétaire globale. Pour la CVCI, le degré d'autonomie proposé par le rapport paraît encore insuffisant. On peut notamment se demander pourquoi le Conseil d'Etat doit impérativement nommer les professeurs. Chaque haute école devrait bénéficier d'une large autonomie pour régler et administrer ses propres affaires. L'autonomie englobe notamment la liberté d'enseignement, d'apprentissage et de recherche ainsi que la

collaboration avec d'autres hautes écoles. Ainsi, les hautes écoles sont responsables aussi bien de l'élaboration d'une stratégie que de la gestion opérationnelle. Le gouvernement d'entreprise, au sens d'une bonne gestion en vue d'optimiser l'organisation des prestations et du contrôle, deviendra aussi un thème important pour les hautes écoles.

Question 11

Etes-vous favorable à la structure simplifiée en trois niveaux (organes centraux, facultés et filières) telle que proposée dans le rapport ?

Nous sommes favorables à un désenchevêtrement et à une simplification des structures et de la gestion de l'UNIL. Le système proposé paraît certes plus simple que le système actuel, mais il est difficile, sur la base du rapport, de pouvoir estimer si, dans les faits, il se concrétisera par une structure réellement plus simple et surtout plus efficace qu'actuellement.

Question 12

Etes-vous favorable à l'approche proposée en matière de participation démocratique ?

La participation démocratique doit être abordée avec prudence. Il est important d'avoir un exécutif fort pour mener à bien les réformes considérables proposées par le rapport. Dans cette optique, un renforcement exagéré de la participation démocratique nous paraît aller à l'encontre de l'efficacité recherchée. En effet, les problèmes posés par la participation démocratique (évoquée dans le rapport), comme par la défense d'intérêts sectoriels, voire individuels, le manque de constance et l'inadéquation dans la gestion du personnel, devront être pris en considération dans la définition des compétences d'un organe participatif.

Question 13

Etes-vous favorable à l'instauration d'un parlement universitaire unique composé de 40 à 60 représentants élus par les différents corps ?

Le fait qu'il existe un organe central autre que le rectorat est bonne chose. La proposition de créer un parlement unique est également préférable au système actuel, qui a montré ses limites. Les compétences et les tâches de ce parlement ne ressortent toutefois pas clairement du rapport. Dans tous les cas, pour que celui-ci exerce un contrôle réellement efficace et constructif, il s'agit de limiter notablement le nombre de ses membres. Il pourrait être intéressant d'intégrer à ce parlement des membres de la société civile, pour avoir un regard extérieur au monde académique.

Question 14

Estimez-vous adéquate la répartition des compétences entre le Parlement universitaire et le Rectorat telle que proposée dans le rapport ?

Comme relevé dans la réponse précédente, le rapport n'est pas suffisamment précis et ne nous permet pas de donner un avis tranché et définitif sur la répartition des compétences proposée.

Nous rappelons à cet égard qu'il est essentiel, selon nous, de disposer d'un organe exécutif fort pour mener à bien les mutations profondes.

Question 15

Estimez-vous adéquate la répartition des compétences proposée dans le rapport entre la direction de filière et l'organe participatif de cette dernière ?

Même remarques que pour la question 14.

Question 16

Etes-vous favorable à l'octroi à l'Université d'une enveloppe financière globale ?

Oui (voir question 10).

Question 17

Etes-vous favorable à la nouvelle logique de gestion des ressources humaines telle que proposée dans le rapport ?

La gestion actuelle des ressources humaines (répartie sur cinq offices) est à ce point complexe et peu rationnelle que toute velléité de simplification doit être saluée. Les frais de personnel constituant l'essentiel du budget de fonctionnement de l'UNIL, il convient donc de se doter d'outils de gestion efficaces. Nous saluons la volonté du Conseil d'Etat de professionnaliser la gestion des ressources humaines, tant au niveau de la direction centrale de l'Université que de celui des Facultés.

La CVCI estime que les mesures proposées pour améliorer les conditions de travail du corps intermédiaire vont, dans l'ensemble, dans la bonne direction.

Question 18

Des cinq scénarios envisagés par le Rectorat, lequel a votre préférence ?

Nous estimons que la démarche proposée par le Conseil d'Etat est préférable aux options imaginées par le Rectorat, car elle permet une plus grande souplesse (en agissant par le biais de remaniements parcellaires) que ne le ferait une fédéralisation ou une solution concordataire romande.

Parmi les scénarios proposés par le rectorat, le statut quo est pour nous la plus mauvaise des solutions. En effet, celle-ci conduirait à terme, soit à la disparition de UNIL (scénario 5), soit à une fédéralisation généralisée (scénario 2). Le modèle concordataire est théoriquement séduisant et aurait donc notre préférence. Ce dernier est toutefois très difficile à mettre en œuvre. Pour la CVCI, il est capital de conserver et de développer en Suisse romande des pôles universitaires forts, capables de jouer pleinement leur rôle de moteur pour la région. C'est pourquoi, si une éventuelle démarche concordataire ne donnait pas satisfaction et que les modernisations et les réformes indispensables ne se faisaient pas, la variante d'une fédéralisation avec partenariat cantonal ne devrait pas être écartée.

Conclusion

Nous adhérons aux conclusions du rapport. Vouloir faire exister une université cantonale sans coordination avec les cantons voisins et la Confédération serait irréaliste. Les autorités politiques et académiques de Suisse romande doivent donc impérativement et rapidement s'entendre sur des collaborations et une répartition des spécialités pour éviter une fédéralisation totale du système universitaire. En effet, le tissu, aussi bien économique que culturel de la Suisse, est tel qu'une centralisation du système aboutirait à gommer sa diversité et à éloigner encore davantage les universités des réalités concrètes dans lesquelles elles s'inscrivent et pour lesquelles elles sont censées aussi œuvrer.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Jean-Luc Strohm
Directeur

Julien Guex
Sous-directeur